

Décision n° P 2024 - 102

en date du 05/11/2024 portant délégation de signature du président du directoire à la suite de la délibération n° CS 2024-16 du conseil de surveillance en date du 19 septembre 2024 approuvant la signature d'un acte complémentaire à la vente du 13 octobre 2014 par Créteil Habitat SEMIC au profit de la Société des grands projets

Le président du directoire de l'établissement public Société des grands projets,

Vu la loi modifiée n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret modifié n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre du directoire et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu la délibération n° D 2024-19 en date du 16 septembre 2024 du directoire portant sur l'organisation de la Société des grands projets,

Vu la délibération n° CS 2024-16 du conseil de surveillance en date du 19 septembre 2024 approuvant la signature d'un acte complémentaire à l'acte de vente du 13 octobre 2014 par Créteil Habitat SEMIC au profit de la Société des grands projets

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à :


- Monsieur Julien PEYRON, directeur de la direction des gares et de la ville (DGV),
- Monsieur Antoine BOURGUIGNON, responsable de l'unité projets immobiliers (UPIM) au sein de la direction des gares et de la ville (DGV),
- Madame Clara EINBINDER, responsable de pôle au sein de l'unité projets immobiliers (UPIM),
- Madame Marianne TROADEC, responsable de pôle au sein de l'unité projets immobiliers (UPIM),

à effet de signer, au nom du président du directoire, dans les conditions fixées par la délibération n° CS 2024-16 en date du 19 septembre 2024, l'acte complémentaire à l'acte de vente du 13 octobre 2014 et tout acte consécutif ou nécessaire qu'implique la mise en œuvre de la délibération précitée.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 05/11/2024


Jean-François Monteils
Président du directoire